

Postes spécifiques :
le TPG espérait l'adhésion unanime
des représentants du personnel !

La CAP Locale des agents d'administration s'est réunie le 13 novembre 2008 pour examiner les propositions de la direction locale d'inscrire en postes spécifiques 2 emplois C, respectivement à Albestroff et à Grostenquin-Morhange.

Selon l'instruction n° 07-032-V33 du 22 juin 2007, ce dispositif de mouvement national est « *destiné à pourvoir des postes, en dehors de la région Ile-de-France, demeurés vacants à l'issue des mouvements de mutations tant externes qu'internes* », « *ces postes se caractéris[ant] par une situation de vacance structurelle et une difficulté récurrente à être pourvus en raison d'un manque d'attractivité pouvant être lié, notamment, à leur localisation géographique* ».

- ☞ Lors des débats, SUD Trésor, après avoir sollicité et obtenu la communication des fiches de présentation de ces candidatures, a demandé à l'administration locale de vérifier qu'aucune demande de mutation d'agent de catégorie B n'existait pour le poste de Grostenquin-Morhange, sous peine de compromettre la demande auprès de la direction générale. Le TPG s'y est engagé.
- ☞ SUD Trésor a attiré l'attention sur le contexte particulier d'Albestroff avec l'existence de deux demandes de mutations d'agents après le départ récent d'une autre collègue. Nous nous sommes interrogés sur les possibilités réelles de mutations de ces agents dès lors qu'une inscription en poste spécifique y était envisagée par notre direction. Le TPG s'est voulu rassurant en nous répondant qu'« *il n'était pas question de bloquer indéfiniment des agents sur un poste* ».
- ☞ SUD Trésor s'est également inquiété de la mise en place d'une information sur l'intranet local indiquant les zones géographiques ou postes vacants dans le département, tel que prévu par la même instruction n° 07-032-V33 du 22 juin 2007, et devant permettre aux agents mutés dans notre département de connaître les trésoreries où ils sont susceptibles d'être affectés, voire de les demander. Le TPG nous a répondu qu'une mise à jour de l'intranet local était en cours dans l'attente d'autres dispositions qui doivent être prises au plan central. Il a également suggéré l'idée de communiquer aux départements voisins les informations sur les vacances d'emplois qui pourraient les intéresser.

Au delà de ces différentes questions, SUD Trésor a indiqué être tout à fait conscient que les trésoreries d'Albestroff et de Grostenquin-Morhange doivent effectivement relever d'un dispositif d'accompagnement pour y permettre des affectations dans un cadre de suppressions massives d'emplois de fonctionnaires et en conséquence de diminution importante des primo-affectations.

A ce titre, ces trésoreries tendent à relever du dispositif de postes spécifiques tel qu'imaginé par notre administration.

Néanmoins, pour SUD Trésor, une réponse appropriée serait tout autre : elle passerait déjà par des créations massives d'emplois permettant de répondre aux besoins sociaux de la population de notre pays et d'assurer une proximité réelle du service public, au delà de la notion alibi d'accessibilité qui fait référence à l'internet et aux plates-formes téléphoniques. Etre pragmatique, ce serait prendre en compte cette réalité.

Des mesures d'accompagnement social devraient également être réfléchies pour encourager des agents à y demander une mutation ou à y accepter une affectation.

PLUS GÉNÉRALEMENT, NOUS CRAIGNONS, D'AUTANT PLUS DANS LE CONTEXTE DE LA RGPP ET DU PROJET DE LOI SUR LA MOBILITÉ, QUE LES MUTATIONS SPÉCIFIQUES SUR POSTES NE CONSTITUENT LES PRÉMISSSES D'UN SYSTÈME DE MUTATIONS AU PROFIL.

C'est pourquoi SUD Trésor a voté CONTRE la proposition de notre direction locale d'inscrire en postes spécifiques Albestroff et Grostenquin-Morhange, en insistant sur son refus de ce dispositif, de ses contraintes et de ses risques, et en refusant d'apporter le soutien unanime que souhaitait le TPG, président de la CAPL.

VOTE :

Pour : Administration, FO

Abstention : CGT, CFDT

Contre : SUD

Vos élus SUD Trésor en CAP locale :

Patrice LAURRIN, titulaire

☎ : 03.87.38.68.59. ou 06.81.19.69.29.

Pascale WEISSE-ROY, suppléante

☎ : 03.87.38.69.38.

RGPP

Déclaration commune
devant le Préfet de Région et de Moselle
à l'occasion de la réunion inter-services
du 12 novembre 2008
consacrée
à la réorganisation territoriale de l'Etat

CGT Moselle

FSU Moselle

Solidaires Moselle

et leurs syndicats professionnels
ainsi que l'UNSA DDJS et la CFDT Equipement Moselle

La convocation d'une nouvelle réunion interservices par le Préfet de Région et de Moselle le mercredi 12 novembre 2008 pour la seconde fois à 11h00 confirme l'aspect alibi de la concertation initiée dans le cadre plus général d'une RGPP que nous récusons.

Avec la Révision Générale des Politiques Publiques, l'Etat modifie son implantation locale, réorganise ses services, délocalise ses personnels. Ainsi délocaliser pour de simples affichages arithmétiques à Metz des personnels de l'INSEE ne peuvent en aucun cas compenser des départs de personnels civils et militaires de la Défense. L'Etat abandonne ses missions, ferme des services publics, transfère aux collectivités locales (impôts locaux) les missions ou les privatise : c'est le « Déménagement du Territoire » ! L'Etat supprime des tribunaux, des maternités, des hôpitaux, des classes, des trésoreries, les bureaux de poste, et même des régiments. ... Il s'attaque à l'éducation et au droit à la santé pour tous. En fermant ou en affaiblissant l'ensemble des services publics, l'égalité d'accès et l'égalité de traitement des usagers sont gravement remis en cause.

30 600 suppressions d'emplois de fonctionnaires sont prévues au budget 2009 : moins de fonctionnaires, c'est moins de Services Publics : en 5 ans, ce sont plus de 87 500 postes qui ont été supprimés et 160 000 autres le seront d'ici 2012 dans les projets actuels. Ce sont autant d'emplois en moins pour les jeunes arrivant sur le marché du travail !

Le gouvernement veut aller très vite et passer en force. En cela, il ignore totalement ceux qui seraient chargés de la mise en place de cette réforme : les personnels. Les préfets doivent concevoir en un temps record des restructurations, des rapprochements ou des fusions insensés entre des services (exemple : le développement du sport et la gestion sociale du logement). L'utilisateur n'y retrouvera plus ses services publics.

La casse de l'emploi public va de pair avec la casse du statut. Or, le statut donne des droits et devoirs aux agents publics, mais il donne également des garanties aux usagers et aux citoyens : garanties de probité, d'indépendance et d'égalité de traitement. **Dans un contexte de crise financière internationale, de « remontée » du chômage et de creusement des inégalités sociales et économiques, les services publics constituent des outils modernes de cohésion sociale, de prévention et de correction de ces inégalités.** Plus que jamais, leur rôle et leur utilité doivent être développés pour l'intérêt général.

C'est la raison pour laquelle nous ne participerons pas plus longtemps à cette réunion. Il n'est pas question pour nous d'accepter cette réforme et nous agissons en conséquence.